

TRAVAIL EN HAUTEUR :

La protection collective doit être privilégiée sur la protection individuelle. En cas d'impossibilité technique et après avoir respecté les principes généraux de prévention, il est possible d'effectuer les travaux en protection individuelle. Pour cela, l'employeur doit faire appel à des salariés formés qui ont les compétences pour utiliser un harnais, un système d'arrêt des chutes et s'ancrer à un point irréprochable et appliquer les règles générales de sécurité.

ECHAFAUDAGE FIXE ET ROULANT :

Les personnes qui utilisent, effectuent le montage, le démontage d'un échafaudage, qu'il soit fixe ou roulant, doivent être formées. **Obligation de formation Code du travail - Article 4323-69**

▲ Formation non éligible pour l'aide Echafaudage +

Pour une formation habilitée Carsat-Régime Général de la Sécurité Social référentiel INRS fev 2019 (R408 - R457) nous consulter.

**DATES DE FORMATION :**

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Travail en hauteur - 198,90€ ht / 238,68€ ttc | <input type="checkbox"/> 25 septembre |
| <input type="checkbox"/> Echafaudage roulant - montage et utilisation 235,80€ ht / 282,96€ ttc | <input type="checkbox"/> 26 septembre |
| <input type="checkbox"/> Echafaudage fixe - montage et utilisation 495,90€ ht / 595,08€ ttc | <input type="checkbox"/> 27 et 28 septembre |
| <input type="checkbox"/> Reception des échafaudages 325,80€ ht / 390,96€ ttc. | <input type="checkbox"/> 29 septembre |

Prise en charge par CONSTRUCTYS (salariés) et FAFCEA (TNS) nous consulter.

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de SIRET : NAFA :

Portable : Email :

PARTICIPANTS :

Nom Prénom	Date de naissance	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

Cachet de l'entreprise et signature

Date :

À VOTRE ÉCOUTE :

Audrey SIGNORELLI – Conseillère formation

formation@capeb10.fr 03 25 76 27 80



BULLETIN À RETOURNER À LA CAPEB DE L'AUBE, ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE DU MONTANT TTC À L'ORDRE DE SECIOLOG

